

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
DES RÈGLEMENTS 216-33, 470, 471 ET 472**

AVIS PUBLIC est donné de l'entrée en vigueur des règlements suivants :

Règlement 216-33 *modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330)*

Adoption par le conseil : 19 décembre 2025

Règlement 470 *décrétant des travaux de maintien des plateaux sportifs pour un emprunt de 1 500 000 \$ pour pourvoir aux travaux*

Adoption par le conseil : 25 novembre 2025

Approbation par les personnes habiles à voter : 8, 9, 10 et 11 décembre 2025

Approbation par le ministère des Affaires municipales : 17 décembre 2025

Règlement 471 *décrétant des travaux de maintien des infrastructures dans les parcs et espaces verts pour un emprunt de 1 050 000 \$ pour pourvoir aux travaux*

Adoption par le conseil : 25 novembre 2025

Approbation par les personnes habiles à voter : 8, 9, 10 et 11 décembre 2025

Approbation par le ministère des Affaires municipales : 16 décembre 2025

Règlement 472 *décrétant la création d'un programme d'aide financière visant à promouvoir l'achat et l'utilisation de produits hygiéniques réutilisables pour les années 2026, 2027 et 2028*

Adoption par le conseil : 16 décembre 2025

Ces règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Les règlements mentionnés précédemment peuvent être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://www.ville.valleyfield.qc.ca/reglements-municipaux>. Une copie est aussi déposée au Service du greffe et des affaires juridiques au 4^e étage de l'hôtel de ville au 61, rue Sainte-Cécile à Salaberry-de-Valleyfield, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures normales de bureau.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 24 décembre 2025

Josée Bourdeau, notaire, OMA
Greffière adjointe